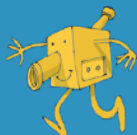


ADEIFvidéo

Les engagements des membres du CA



Les membres élus de notre CA s'engagent dans des actions collectives pour développer l'éducation aux médias audiovisuels et contribuer à des progrès socio-éducatifs.

Toutes les personnes adhérentes à ADEIFvidéo peuvent être candidates à la fonction d'administrateur (membre élu du CA), sans limite d'âge. La durée du mandat est de deux ans et peut être renouvelé si le membre le souhaite. S'engager dans le CA d'une asso, c'est se porter responsable de son projet éducatif, de ses activités et de son fonctionnement. Cela implique des participations indispensables et d'autres plus facultatives.

Les participations indispensables

Connaître et pouvoir communiquer les buts, le fonctionnement et les activités de l'asso



Toutes les informations à connaître sont diffusées soit sur notre site web, soit par des messages et divers documents

Participer aux CA, exprimer ses avis et idées, participer aux décisions collectives



3 à 4 réunions de Conseil d'Administration par an, d'environ 2 heures, en visio ou en présentiel et une Assemblée Générale

Participer à la préparation et à l'animation de certaines de nos actions publiques



Par exemple : nos soirées d'échanges sur les médias, les forums des assos, certaines de nos formations, etc.

Rencontrer les adhérents et encourager les candidatures au poste d'administrateur



Le roulement des mandats implique d'élire régulièrement de nouveaux membres pour siéger au CA et au bureau

Les principales participations facultatives par ordre de priorité

1 - A l'aide d'une application collaborative, partager des liens, des avis et des critiques constructives sur des articles, podcasts et vidéos utiles à l'éducation aux médias (veille pédagogique).



2 - Participer à la création de jeux et d'outils pédagogiques (concepts, créations de vidéos, enregistrements audios, expérimentations...)



3 - Participer à l'animation de nos activités : ateliers éducatifs, médiations tout public, formations des acteurs éducatifs, des acteurs culturels et des journalistes EMI.



4 - Participer aux formations pédagogiques internes destinées aux membres de notre CA et autres bénévoles.



5 - Participer à des échanges sur des questions de fond, d'environ 1 heure, en visio, programmés selon les besoins et propositions des membres et de l'animateur.



6 - Participer à notre communication et à la recherche de prestations : représentation, bouche à oreille, rédaction d'articles, diffusion, relecture et avis sur nos supports...



7 - Se former à la fonction de dirigeant (président, trésorier, secrétaire) en interne ou avec un autre organisme.



8 - Participer à la gestion administrative et financière de l'association.

